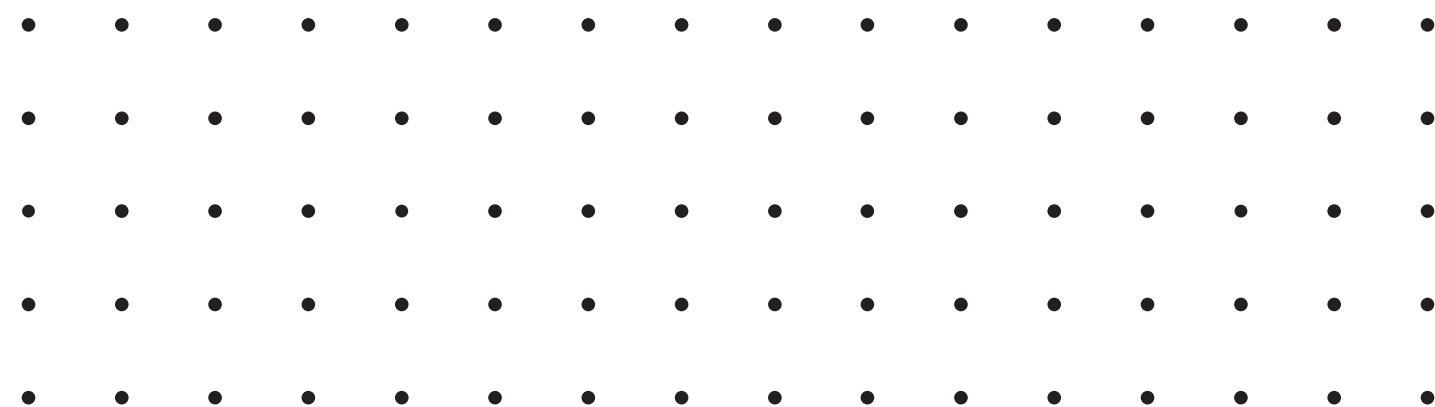


Formation Professionnelle Continue



Promotion 2024 • 2028



Responsable administrative

Cécile Herrmann

04 91 82 71 29

cecile.herrmann@marseille.archi.fr

Renseignements & préparation au concours d'entrée

www.marseille.archi.fr/enseignements/formation-profil/

Financements

Compte Personnel de Formation (CPF) : www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/consulter-mes-droits-formation

Transitions Pro (ex Fongecif) Grand Est ou autres régions : www.transitionspro-grandest.fr et www.transitionspro-bfc.fr

OPCO EP : www.opcoep.fr (entreprises de proximité, entreprises d'architecture)

OPCO Atlas : www.opco-atlas.fr (anciennement FAFIEC, entreprises et salariés des services financiers et du conseil)

AGEFIPH : www.agefiph.fr (personnes en situation de handicap)

Présentation

L'organisation de la Formation professionnelle continue d'architecte s'appuie sur l'ordonnance n°2005-1044 du 26 août 2005 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession d'architecte.

L'ensa•marseille est l'une des 6 écoles d'architecture françaises à proposer une FPC. Elle est ouverte aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d'État d'Architecte. Elle s'adresse majoritairement aux collaborateurs d'architectes, mais s'ouvre également à d'autres professionnels du projet architectural et urbain, comme : architectes d'intérieur, urbanistes, etc.

Selon les parcours personnels et suite à validation des acquis et expériences, il est possible d'intégrer :

- La 2^e année du 1^{er} cycle conduisant au Diplôme d'Études en Architecture, conférant grade de Licence ;
- La 1^{ère} année du 2^e cycle conduisant au Diplôme d'État d'Architecte, conférant grade de Master.

Pour exercer en libéral et s'inscrire à l'Ordre des Architectes, une année supplémentaire, hors FPC, est nécessaire pour obtenir l'Habilitation à exercer la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre (HMONP). Cette formation est également proposée par l'ensa•m.

Profils concernés

Toute personne exerçant une activité en collaboration ou sous l'autorité d'un architecte. Techniciens supérieurs, ingénieurs en bureau d'étude, maîtres d'œuvre en bâtiment, chefs de chantier, conducteurs de travaux...

Pré-requis

- Vous devez justifier d'une activité professionnelle antérieure d'au moins 3 années temps plein dans les domaines de l'architecture ou de la construction, sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes.
- Vous devez avoir une activité professionnelle pendant toute la durée de la formation.



Organisation de la formation

Les cours ont lieu les vendredis et 2 samedis par semestre à l'ensa•m

4 ans

8 semestres

**4 champs
disciplinaires**

Formation théorique permettant l'acquisition des savoirs nécessaires à la pratique du projet et de l'architecture :

→ Théorie & projet

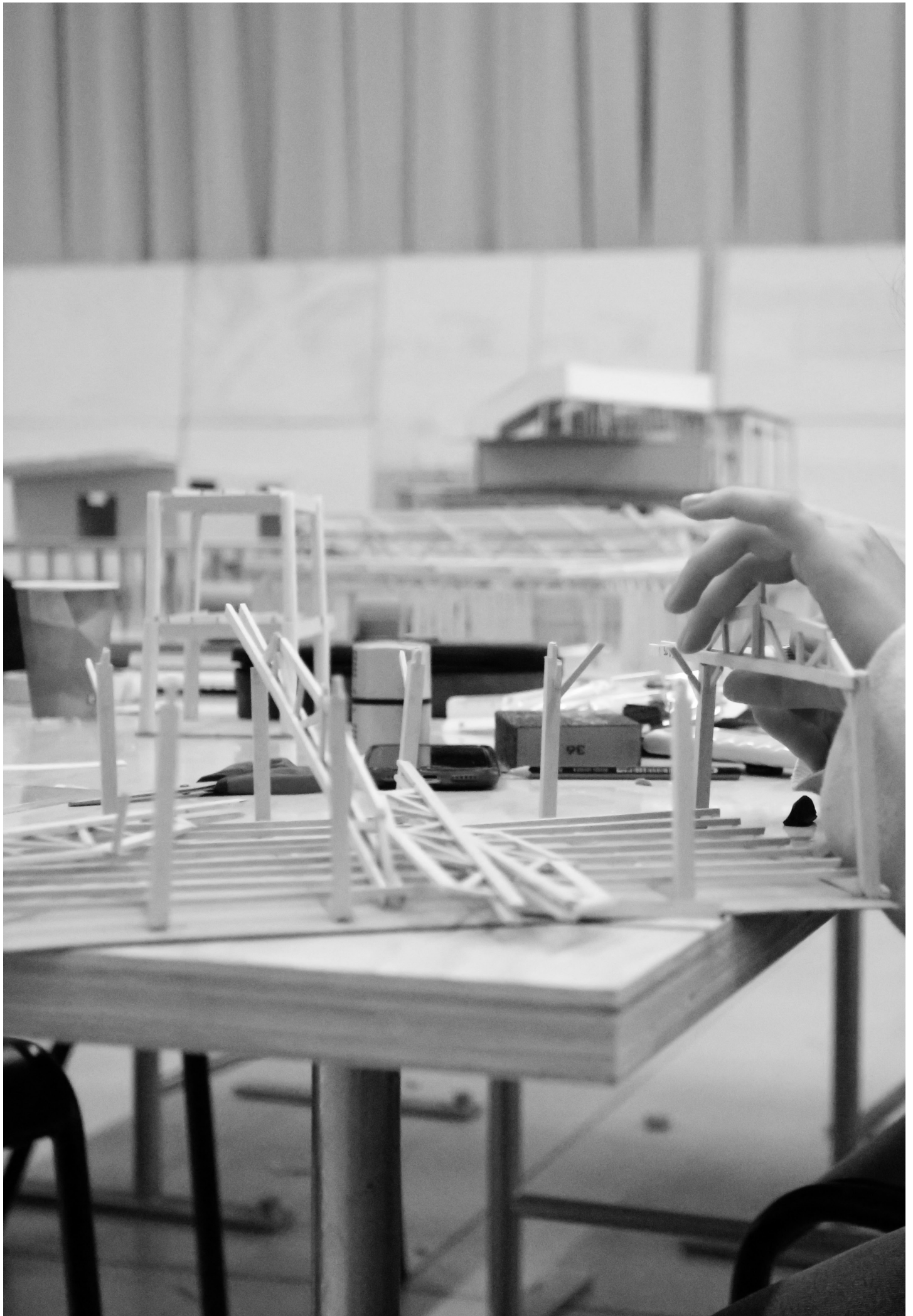
→ Art & représentation

→ Construction & environnement

→ Histoire & Société

**+ Formation
pratique**

+ Entreprise



Candidature et dates limites

Pour l'accès en cycle licence (durée 2 ans)

→ Justifier d'une activité professionnelle d'au moins 3 années à temps plein dans les domaines de l'architecture sous l'autorité d'un architecte, en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes

→ Selon votre situation :

- Sans diplôme, vous devez justifier d'une expérience professionnelle de 8 ans dans les domaines cités
 - Titulaire du Bac ou d'un diplôme équivalent : vous devez justifier d'une expérience de 6 ans dans les domaines de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement de l'espace.
 - Titulaire d'un Bac + 2 : vous devez justifier d'une expérience de 4 ans dans les domaines cités
-

Pour l'accès en cycle master (durée 2 ans)

- Vous devez être titulaire du diplôme d'Études en architecture conférant le grade de licence ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du diplôme d'études en architecture.
 - Justifier d'au minimum 3 ans d'expérience professionnelle sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou d'un bureau d'architectes.
-

En main propre

12 Avril 2024 • 17h00

Cécile Herrmann • Bureau C318
École nationale supérieure
d'architecture de Marseille • IMVT
2 Place Jules Guesde 13003 Marseille

Par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi)

05 Avril 2024

École nationale supérieure
d'architecture de Marseille • IMVT
Cécile Herrmann • Bureau C318
2 Place Jules Guesde
CS 10686 13211 Marseille Cedex 01

